

Rapport de la présidente du jury Concours externe de gardien-brigadier de police municipale – 2024

Ce rapport, établi à partir des observations, contributions des membres du jury du concours et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2024. Il s'adresse aux futurs candidats et candidates afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

CONTEXTE

L'organisation exceptionnelle du concours de gardien-brigadier de policier municipale 2024 par le Centre de gestion de Loire-Atlantique s'est opérée à l'échelle du département pour répondre aux besoins urgents de recrutement de la ville de Nantes.

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	15 septembre 2023
Période d'inscription	Du 3 octobre au 8 novembre 2023
Date limite de dépôt des dossiers	16 novembre 2023
Épreuves d'admissibilité	14 mai 2024
Jury d'admissibilité	24 juin 2024
Tests psychotechniques	3 octobre 2024
Épreuves sportives	22 octobre 2024
Épreuves orales d'admission	Du 13 au 18 novembre 2024
Jury d'admission	18 novembre 2024
Résultats admission	19 novembre 2024
Établissement de la liste d'aptitude	27 novembre 2024

NOMBRE DE POSTES OUVERTS

EXTERNE
105

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux personnes titulaires :

- d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V (niveau 3 de la nomenclature européenne)
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs, juges et arbitres de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé des sports.

STATISTIQUES – ADMIS À CONCOURIR

Répartition des inscrits / admis à concourir

Postes	Inscrits	Admis à concourir
105	276	234

Le nombre d'admis à concourir tient compte des annulations d'inscription.

Taux d'absentéisme

Présents	Taux d'absentéisme
155	33.76 %

L'ADMISSIBILITÉ

Épreuves

Concours externe

1. La rédaction d'un **rapport** établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public.
(durée : une heure trente ; coefficient 3)
2. La réponse, à partir d'un **texte** remis aux candidats, à des **questions sur la compréhension** de ce texte et **l'explication d'une ou plusieurs expressions** figurant dans ce texte.
(durée : une heure ; coefficient 2)

REMARQUES DES CORRECTRICES ET CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT

Un rapport est un acte judiciaire fondamental, s'agissant de la première pièce de la procédure. Pour cette raison, la précision est primordiale et déterminante pour la suite de procédure, des approximations risqueraient de la fragiliser.

S'il ne faut pas confondre rapport de police et procès-verbal, le rapport obéit à des règles de présentation strictes : leur transgression est lourdement sanctionnée.

Les correcteurs attirent l'attention des candidates et candidats sur les points essentiels suivants :

Sur la forme :

- Porter une attention particulière au formalisme d'un rapport d'évènement
- Des erreurs sont relevées dans l'objet
- Des oublis dans les destinataires
- Mentionner avec précision les destinataires du rapport

Sur le fond :

- S'approprier la note de cadrage de l'épreuve afin d'avoir bien connaissance des attendus
- Maîtriser le rôle et les principaux pouvoirs d'un gardien-brigadier de police municipale, et leurs limites
- Justifier systématiquement chaque mesure prise par les références réglementaires (au-delà du cartouche)
- Parfois des rapports allusifs, attention la simple référence à des événements et des actions sans les relater explicitement sont considérés comme incompréhensibles par les correcteurs
- Veiller à respecter et détailler la chronologie des événements
- Utiliser le vocabulaire adapté

REMARQUES DES CORRECTRICES ET CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE D'EXPLICATION DE TEXTE

- Tenir compte du contexte pour être pertinent dans le choix des synonymes et antonymes
- Veiller à mobiliser les informations du texte sans pour autant les paraphraser
- Développer suffisamment les réponses aux questions de compréhension du texte
- Accorder le temps nécessaire à une relecture pour détecter les fautes d'orthographe, de syntaxe

[Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session](#)

	Éventail des notes	Note ≥ 15	10 ≤ Note < 15	5 ≤ Note < 10	Note* < 5/20	Moyenne
Rapport	De 1.00 à 18.50	24	56	57	17	9.90
Explication de texte	De 0.75 à 18.13	10	75	60	10	10.31

* note éliminatoire

Seuil d'admissibilité

Le jury s'est réuni 24 juin 2024 et a fixé le seuil d'admissibilité suivant :

Postes	Seuil	Admissibles
105	9.18	98

L'ADMISSION

Les candidates et candidats déclarés admissibles passent, dans des conditions garantissant leur anonymat, **des tests psychotechniques non éliminatoires**, élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation de leur profil psychologique. Les membres du jury disposent lors de la première épreuve d'admission, pour aide à la décision, des résultats des tests passés par chaque candidate et candidat admissible.

Épreuves

1. Un **entretien avec le jury** permettant à ce dernier d'apprécier la personnalité du candidat et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques (durée : vingt minutes ; coefficient 3).
2. Des **épreuves physiques** (coefficient 1)
 - a) Une épreuve de course à pied,
 - b) Une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les disciplines suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids ou natation.

Les candidates enceintes peuvent être dispensées, à leur demande (certificat médical à l'appui), des épreuves physiques.

La candidate bénéficiant de cette dispense a été créditée d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours.

Répartition des candidats – épreuves sportives

Sur les 98 candidates et candidats admissibles, 74 se sont présentés (absences liées à des blessures ou à l'obtention du concours organisé en propre par la Ville de Nantes).

	Course à pied	Lancer de poids	Saut en longueur	Saut en hauteur	Natation
Hommes	43	15	6	2	22
Femmes	31	8	10	0	14

Niveau des candidats

	Éventail des notes	Note ≥ 15	10 ≤ Note < 15	5 ≤ Note < 10	Note* < 5/20	Moyenne
Épreuves sportives	De 0.50 à 13.00	0	14	54	6	7.71
Entretien oral	De 2.00 à 19.00	23	24	22	2	11.39

REMARQUES DES EXAMINATRICES ET EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE

De manière générale, de nombreuses candidats et candidates ont réussi cette épreuve orale (32.39 % ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 et 66.20% ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20). Certaines et certains ont démontré, au travers de l'entretien, de solides connaissances et bonnes capacités à occuper un emploi d'agent de police municipale ainsi qu'une savoir-être en cohérence avec les missions régaliennes dévolues au cadre d'emploi considéré.

Cependant, les examinateurs prodiguent utilement quelques conseils :

- Se préparer à une présentation de son parcours (3 minutes maximum). Bien que non prévue règlementairement, les examinatrices et examinateurs peuvent demander aux candidats de se présenter brièvement
- Maîtriser les missions de la police municipale (moyens d'action, périmètre et limites...)
- Être capable de développer et argumenter ses idées et ne pas se contenter de réponses succinctes et trop générales
- Travailler les connaissances des institutions publiques et de leur fonctionnement (organisation de l'État, de la police, de la justice...)
- Savoir démontrer clairement sa motivation pour le service public, et la police municipale en particulier (notamment par rapport à la police nationale)
- Être attentif à la posture professionnelle requise en tant que candidat à un poste en police municipale
- Approfondir les connaissances de base de l'environnement professionnel et territorial (rôle des élus, droits et obligations, principes du service public...)

Seuil d'admission

- Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination.
- Considérant l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 : « un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants ».
- Considérant l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 : « le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours ».

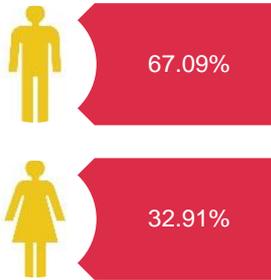
Le jury, réuni le 18 novembre 2024 a arrêté le seuil suivant :

Postes	Seuil	Admis
105	10.00	49

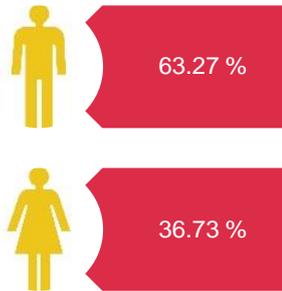
PROFIL DES CANDIDATES ET CANDIDATS

Répartition des admis à concourir selon le sexe

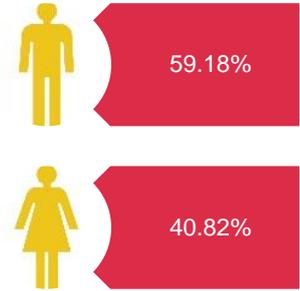
Admis à concourir (234 candidats)



Admissibles (98 candidats)

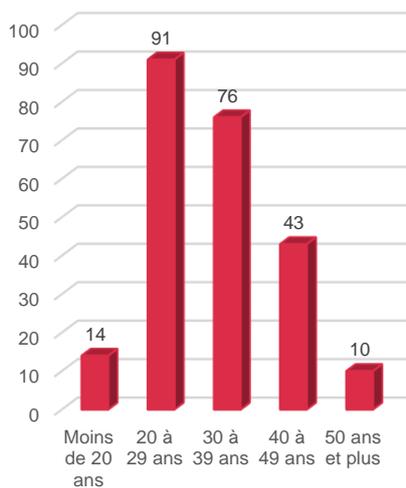


Admis (49 candidats)



Répartition des admis à concourir selon l'âge

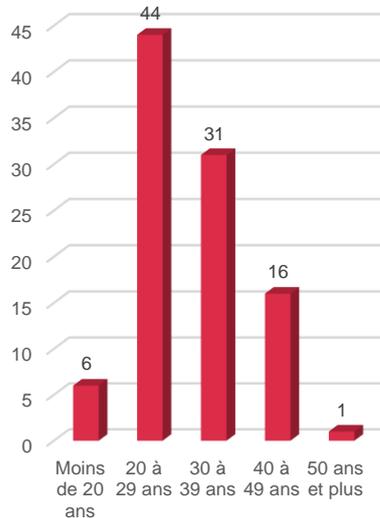
Admis à concourir (234 candidats)



Moyenne d'âge : 33.05 ans

77.35% des admis à concourir ont – de 40 ans
44.87% - de 30 ans

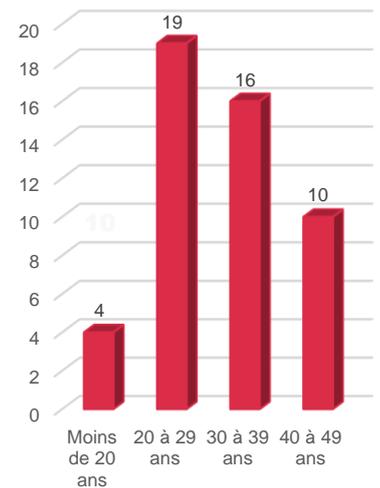
Admissibles (98 candidats)



Moyenne d'âge : 31.66 ans

81.82% des admissibles ont – de 40 ans
51.02% - de 30 ans

Admis (49 candidats)

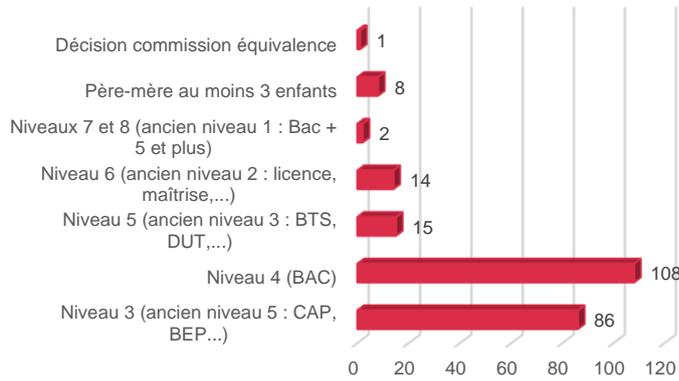


Moyenne d'âge : 32.57 ans

81.82% des admissibles ont – de 40 ans
51.02% - de 30 ans

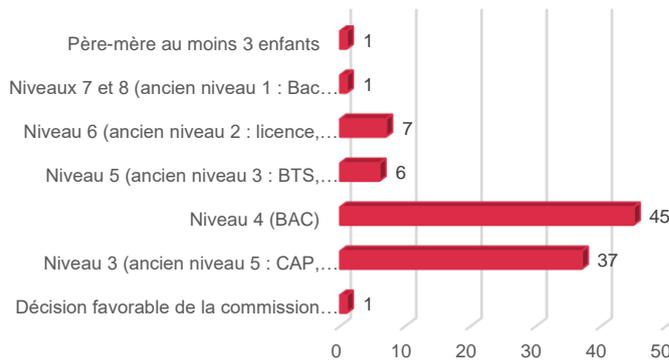
Répartition des admis à concourir selon les niveaux de diplômes

Admis à concourir (234 candidats)



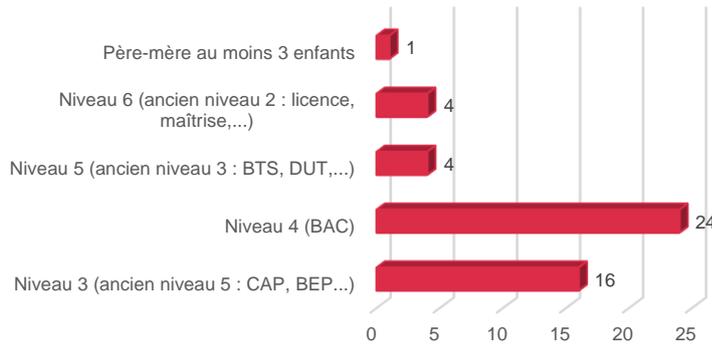
59.40% admis à concourir sont titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis.

Admissibles (98 candidats)



60.20% admissibles sont titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis.

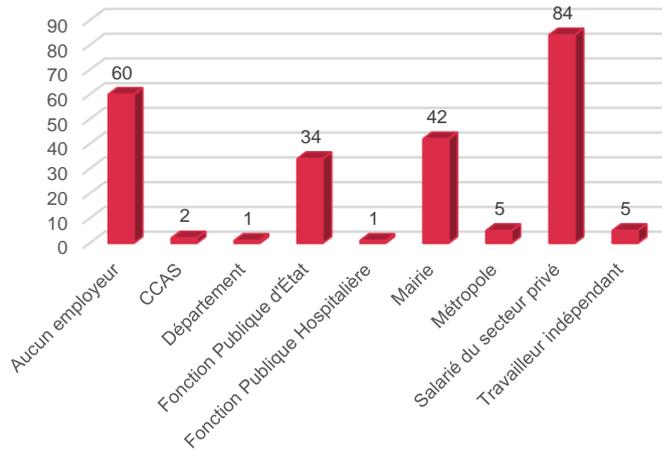
Admis (49 candidats)



65.31% admis sont titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis.

Répartition des admis à concourir selon le type d'employeur

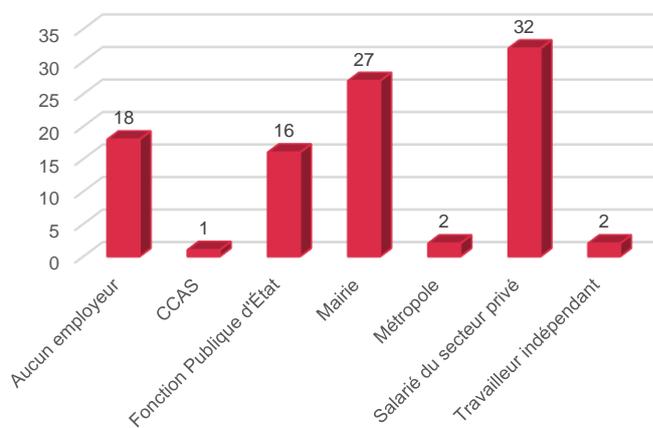
Admis à concourir
(234 candidats)



21.37% des admis à concourir exercent déjà au sein de la fonction publique territoriale en qualité de titulaire ou contractuel.

+ de 60% des candidats sont de véritables externes (35.90% exercent une activité dans le secteur privé et 25.64% sont demandeurs d'emplois).

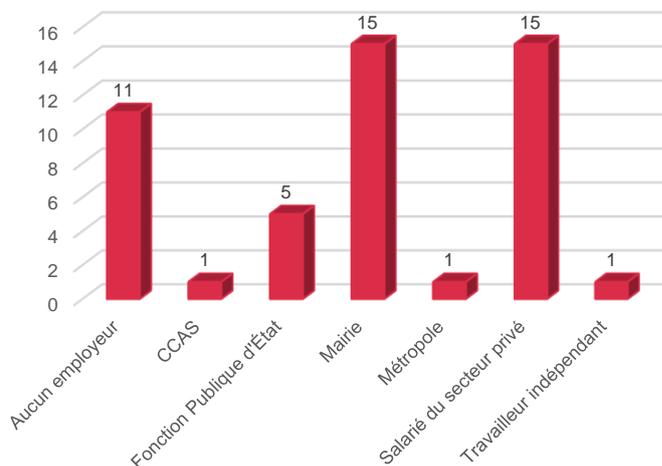
Admissibles
(98 candidats)



30.61% des admissibles exercent déjà au sein de la fonction publique territoriale en qualité de titulaire ou contractuel.

32.65% des admissibles exercent une activité dans le secteur privé, 18.37% sont demandeurs d'emplois.

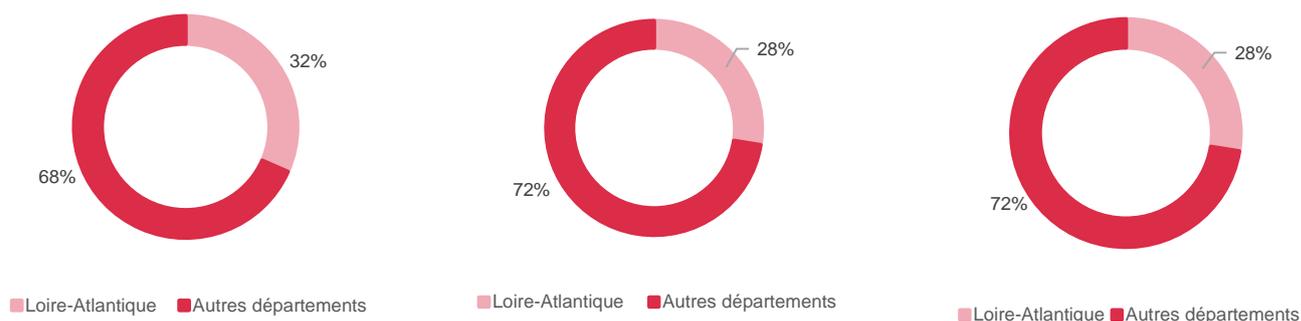
Admis
(49 candidats)



34.69% des admis exercent déjà au sein de la fonction publique territoriale en qualité de titulaire ou contractuel.

30.61% des lauréats exercent une activité dans le secteur privé et 22.45% sont demandeurs d'emplois.

Répartition des admis à concourir selon l'origine géographique



Seuls 32% des admis à concourir et 28% des admissibles et admis sont issus du département de Loire-Atlantique, périmètre d'organisation du concours.

Top 3 des régions les plus représentées (en moyenne) :

1. Pays de la Loire (57.04%)
2. Nouvelle-Aquitaine (18.57%)
3. Centre Val de Loire (9.79%)

CONCLUSION

Il est regrettable d'observer le faible nombre d'inscrits comparativement au nombre de postes offerts. Il est encore plus regrettable de constater le relatif faible nombre de lauréates et lauréats (49) au regard là encore des besoins de recrutement. En tout état de cause, le jury ne saurait galvauder le concours.

En effet, passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part des candidates et candidats. Aujourd'hui, les outils, documents et informations mis à la disposition des candidates et candidats sont légions et aisément accessibles.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition de toutes et tous pour les questions relatives au concours de gardien-brigadier de police municipale.

Enfin, je tiens à remercier :

- le service des sports de la ville de Nantes et les membres du comité départemental d'athlétisme de Loire-Atlantique pour leur disponibilité et leur investissement dans la mise en œuvre des épreuves sportives.
- les membres du jury, les correctrices et correcteurs, examinatrices et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs et collaboratrices sur des métiers particulièrement exposés et exigeants.

Fait à Nantes, le 2 avril 2025

La présidente du jury
Aïcha BASSAL

